

Le contrôle web

Limitez la consultation de sites non professionnels au sein de votre entreprise.

Cette solution permet de limiter l'accès à certains types de sites (réseaux sociaux par exemple) ou à certaines applications (MSN, streaming, téléchargements, etc.).

Il est également possible de définir des plages horaire d'accès. Les URL sont filtrés sans aucun impact sur la rapidité du réseau.



Evitez la perte de temps et d'efficacité des membres de votre personnel

Une heure de navigation non professionnelle par jour coûte près de 400.000€ par an à une société de 100 employés.

Les réseaux sociaux sont consultés au moins une fois par jour par la moitié de vos employés.

Evitez le ralentissement de votre réseau

Les téléchargements abusifs de musique ou de films ralentissent sérieusement votre réseau et donc l'efficacité de toute votre entreprise.

La consultation de sites Internet augmente le risque d'être contaminé par des virus, malwares, etc.

Points clés de la solution

- Plus de 5.000.000 d'utilisateurs déjà équipés
- Confort d'utilisation et une transparence pour l'utilisateur
- A partir de 660€ (hors contrat et prestations)

SAVIEZ-VOUS ... que les applications les plus souvent bannies

sont Facebook, Twitter, streaming audio et video, iTunes, YouTube, etc. ?

Contactez-nous : contact@megabyte.be

YouTube

